

# Azote liquide, savoir agir en cas d'urgence.

Évaluer les situations à risques liées à l'utilisation d'azote liquide.

Savoir utiliser les équipements de protections individuels.  
S'exercer au port de la Cagoule OXALAIR.



Théorie 50%  
Visite commentée\* 50%

## PUBLIC

Laboratoires de recherche.

Utilisateurs d'azote liquide.

Personnes travaillant dans un environnement où se trouve de l'azote liquide.

## PRÉ-PREQUIS

Le client doit mettre à disposition ses installations pour pouvoir réaliser la visite commentée.

Avoir suivi la formation 2017.05.

## DURÉE

1/2 journée

## GROUPE

10 personnes max.

## LANGUE

Français

## PROGRAMME

### › Les notions de base liées aux gaz

- Les 3 états de la matière
- Température, pression
- Classification des gaz
- Domaine de pureté

### › L'azote liquide cryogénique et les risques liés à son utilisation

- Eclatement par surpression
- Fragilisation des matériaux
- Explosion
- Brûlures cryogéniques
- Risques lors du remplissage de récipient volumineux
- Risques de fuite dans un local fermé

### › Les équipements de protection individuelle

- Liste et port des EPI
- Mauvaise protection des vêtements « ordinaires »

### › Mise en pratique

- Visite commentée de vos installations\*
- Exercices pratiques avec le matériel d'urgence : Cagoule OXALAIR

## 📍 SUR VOTRE SITE

Stage intra-entreprise

- 10 pers. : 1 875 €
- 20 pers : 3 100 €  
(2 sessions dans le même jour)

## INSCRIPTION

Voir page suivante

\* La visite commentée n'est pas un audit ou une remise en service de vos installations.

# Pour commander une formation

- Envoyez nous votre demande par mail à [formationgaz.alfi@airliquide.com](mailto:formationgaz.alfi@airliquide.com) ou appelez-nous au **04 81 68 00 68**, n'oubliez pas d'inclure vos coordonnées et le type de formation que vous souhaitez.
- Notre service formation reviendra vers vous pour fixer des dates de formation.
- Une fois les dates fixées, vous recevrez une convention de stage à nous retourner signée sous 15 jours.
- Après la formation nous allons vous envoyer un dossier électronique avec les feuilles de présence, les feuilles d'émargement et les attestations au nom de chaque participant.

## ● Comment financer sa formation ? **L'OPCA, Organisme paritaire collecteur agréé**

La loi prévoit que les entreprises contribuent au financement des dispositifs de formation.

Le taux de contribution est lié directement à la masse salariale de l'entreprise.

L'OPCA est chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

Pour que les formations dispensées par Air Liquide soient prises en charge par votre OPCA, vous devez faire la demande 45 jours avant la date de formation sur le site :  
› [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Nous vous conseillons fortement d'informer votre Conseiller Commercial chez Air Liquide pour qu'il puisse adresser la facturation et les feuilles d'émargement à l'OPCA de votre choix.